

via Teams

Début de la séance : 19 h 01 par Charles Saint-Jean qui cède l'animation à Isabelle Delage pour se concentrer sur la prise de notes en l'absence des deux élèves secrétaire d'assemblée.

## Membres présents

Charles Saint-Jean, représentant des parents

Julie Blanchette, représentante des enseignants

Martine Pageau, représentante des professionnels

Ronald Jean-Pierre, directeur

Olivier Painchaud-Sinha, représentant des élèves

Anaïs Rinfret-Pilon, représentante des parents

Isabelle Delage, représentante des parents

Richard Pouliot, représentant des enseignants

Mylène Lesage, représentante du personnel non enseignant

Virginie Portes, représentante des parents

## Autres

Mélissa Métivier, Directrice adjointe

Jocelyn Robitaille, parent

## 1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

---

- a. Constat du quorum (6 membres, dont 2 parents)

10 membres, dont 4 parents, le quorum est constaté.

- b. Mot de bienvenue

La Vice-présidente du conseil d'établissement souhaite à tous une bonne première réunion en 2022.

## 2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question. Monsieur Robitaille interviendra peut-être au point code de vie inscrit à l'ordre du jour si le CÉ juge opportun de l'entendre.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

## 4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2021

Le titre de représentante des professionnels doit être changé pour représentante du personnel non enseignant pour madame Lesage dans les deux PV.

Dans le point activités parascolaires dans le PV du 17 novembre, rétablir la coquille « débité » par « débuté ».

Au point sujets à traiter par le CÉ dans le PV du 15 décembre, faire mention de l'obligation pour le CÉ de tenir un sondage auprès des élèves.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité tel que modifiés.

## 5. TRAVAUX DU CONSEIL

### a. SORTIES ÉDUCATIVES

Aucune nouvelle sortie à approuver, au contraire, en raison de la situation sanitaire, certaines sorties sont annulées.

### b. QUALITE DE L'AIR

L'école ayant bénéficié d'une vaste mise à jour de son système de ventilation avant son arrivée en poste, la direction actuelle s'est enquis de l'état des lieux au CSSDM. La fiche-rapport de la visite de février 2021 est disponible au public sur le site Web du CSSDM :

[https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/039-Robert-Gravel\\_17-02-2021-ventilation.pdf](https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/039-Robert-Gravel_17-02-2021-ventilation.pdf)

Il ne s'agit pas d'un rapport sur la qualité de l'air, mais bien des résultats d'analyse du CO<sub>2</sub> comme demandé par le MEQ. Ces résultats n'ont pas révélé de problématique au niveau de l'apport d'air frais dans l'école Robert-Gravel puisqu'elle est ventilée mécaniquement.

---

En général, dans le cas d'une salle de **classe** occupée, le niveau de ventilation recommandé correspond à des concentrations de CO<sub>2</sub> d'environ 1 000 à 1 100 **ppm**. Une telle concentration de CO<sub>2</sub> est considérée comme un « élément auxiliaire du confort humain (odeur) » sans « être un risque pour la santé ». Les classes de l'école se situent entre 600 et 900 ppm sauf une qui est à 1190.

Des capteurs de CO<sub>2</sub> seront installés dans tous les locaux d'apprentissage.

c. **3IEME RENCONTRE DE PARENTS**

La rencontre qui devait avoir lieu le 3 février prochain est déplacée au 24 février pour permettre la remise de la seconde communication. Elle se déroulera sur le même mode que les autres rencontres.

Il est rappelé que certains enseignants négligent de verser les notes des travaux et examens sur le portail Mozaïk. Même s'il est impossible de les contraindre à le faire, tous les enseignants doivent néanmoins communiquer, une fois par mois, avec les parents d'élèves à risque d'échec.

Le remise en service de l'info-parents par la direction risque fortement d'améliorer les communications avec les parents.

d. **GRILLE MATIERE**

La grille matière a été approuvée lors de la dernière rencontre du CÉ. Le cours d'art médiatique devait se transformer en Art et Multimédia, mais une rencontre avec Mathilde Séguin, la direction fait marche arrière sur cette décision et reverra plutôt le contenu du cours.

e. **SUIVI CODE DE VIE**

Le comité nommé à cet effet a débuté son travail et l'horaire prévu est respecté. Notre école reprend un exercice éprouvé qui a fonctionné dans plusieurs écoles. Le nouveau code de vie sera axé sur la pédagogie au lieu de la coercition et tablera sur ce qui est attendu des élèves et non sur ce qui n'est pas permis. Le comité en est pour l'instant à choisir les valeurs à promouvoir en se basant sur les consultations effectuées auprès des parents, des élèves et du personnel de l'école. Le processus de rédaction s'enclenchera par la suite. Le CSSDM a mandaté une orthopédagogue pour soutenir le comité.

Il est fait état de certains parents vocaux qui mettent en doute la méthodologie retenue par l'école. Ces parents souhaiteraient que parents et élèves soient inclus dans le processus mis en place. Les propos incisifs tenus laissent paraître une opposition et des craintes en regard du résultat.

175 parents ont répondu au sondage et le climat de travail dans l'école est excellent, les différents acteurs sont mobilisés à la tâche et les intentions du comité sont bonnes. Il faut donner la chance au processus retenu et laisser les experts accomplir le travail à faire.

Il est rappelé que la majorité est souvent silencieuse et qu'il est important de ne pas laisser le négativisme d'un petit nombre d'individus saper l'énergie des volontaires.

---

**f. HORAIRE DE L'ÉCOLE**

La proposition de retarder le début des classes pour accommoder le rythme naturel des adolescents sera malheureusement impossible à mettre en place. Différentes considérations telles les conventions collectives des employés de l'école, la nécessité des deux dîners, la réalité des enseignants d'art dramatique, entre autres, sont amenées. Des avenues novatrices comme un système à 6 périodes ont été envisagées mais s'avèrent toutes irréalistes. Même si la chose est imminemment compliquée, voire impossible, il apparaît tout de même, de l'avis du CÉ, qu'elle est souhaitable. Le CÉ remercie les intervenants s'étant penché sur la question.

**6. AFFAIRES GÉNÉRALES****a. CONSEILS DES ÉLÈVES**

L'enseignement en ligne a entraîné l'annulation des deux dernières rencontres du Conseil. La prochaine est prévue pour le 25 janvier

**b. OPP-FONDATION**

La Fondation a recueilli 1500\$ avec sa levée de fonds d'huile d'olive. Les démarches de régularisation auprès de l'ARC ont permis de rétablir le statut de la Fondation. L'AGA aura lieu le 2 février prochain. Une élève de quatrième secondaire a démontré un intérêt à siéger au CA de la Fondation.

**c. COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM**

Aucune nouvelle.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance à 20h58 par Isabelle Delage

---